Agir pour la santé des femmes

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
8 mars – Journée internationale de lutte pour les droits des femmes



Pour les femmes les plus précaires, la santé doit être un droit

À l'occasion de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, l'ADSF rappelle une réalité encore largement invisibilisée : pour les femmes en situation de grande précarité, l'accès à la santé reste profondément entravé. Alors que la santé constitue un droit fondamental, de nombreuses femmes en sont concrètement exclues en raison de leur situation administrative, de leur absence de logement, de violences subies ou d'un manque d'information sur leurs droits.

Sans domicile, ayant vécu des parcours d'exil souvent traumatiques, victimes de violences ou confrontées à de multiples ruptures de droits, les femmes accompagnées par l'ADSF cumulent des facteurs de vulnérabilité qui affectent directement leur santé physique et mentale. Parmi les femmes suivies par l'association depuis moins d'un an, **33 % déclarent un état de santé « mauvais » ou « très mauvais »**, **30 % présentent un état dépressif** (contre **13 % dans la population générale**) et **80 % expriment des besoins médicaux non couverts**.

Ces difficultés ne relèvent pas uniquement du renoncement aux soins. Les femmes en situation de précarité, particulièrement lorsqu'elles cumulent des vécus de discriminations liés à leur origine, leur parcours et leurs choix, aux troubles psychiques avec lesquelles elles vivent, sont également confrontées à des inégalités dans leur prise en charge. Faute de formation adaptée et continue, certain·es professionnel·les de santé ne prennent pas toujours le temps d'assurer une information accessible ou traduite, ni de vérifier la compréhension des patientes. Des représentations stigmatisantes peuvent également conduire à une information partielle sur les possibilités médicales, notamment en matière de santé sexuelle et reproductive, limitant l'accès à la contraception ou à l'interruption volontaire de grossesse.

À l'heure où l'Union européenne semble vouloir faire évoluer la protection du droit à l'avortement*, l'ADSF rappelle que l'effectivité des droits en matière de santé dépend aussi des conditions concrètes d'accès aux soins. Pour les femmes en situation de grande précarité, ces droits restent trop souvent théoriques.

En 2025, les équipes de l'ADSF ont rencontré 2700 femmes à Paris et à Lille, dont plus de la moitié pour la première fois. Grâce à nos activités et notre mobilisation, 77 % d'entre elles ont trouvé dans nos Repaires Santé des espaces de parole, d'écoute et d'orientation : 84 % ont eu un rendez-vous avec un·e médecin·e en moins de 6 mois (contre 36 % en moyenne), 93 % d'entre elles se sentent moins seules et 81 % disent avoir repris confiance en elles.

Depuis 25 ans, l'ADSF accompagne les femmes les plus précaires vers un meilleur accès à la santé globale, et notamment sexuelle et reproductive. En cette journée du 8 mars, nous réaffirmons l'urgence de garantir un accès effectif à la santé pour toutes les femmes, quels que soient leur parcours de vie, leur situation administrative ou leur lieu de vie. L'égalité en santé constitue une condition essentielle de l'égalité entre les femmes et les hommes.

* Le 26 février dernier, suite à la pétition « Ma voix, Mon choix », la Commission Européenne a autorisé l'utilisation de fonds européens par les états membres afin de faciliter l'accès à l'IVG pour les femmes qui vivent dans des états qui l'interdisent ou la restreignent. À noter que la Commission a rejeté la création d'un fond spécifique pour l'IVG. Des fonds sont disponibles, mais leur utilisation pour le droit à l'IVG dépend de la volonté de chaque état membre.

Agissez avec nous : faites un don !

ADSF - Agir pour la Santé des Femmes
18 rue Bernard Dimey, 75018, PARIS

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous avez reçu cet email parce que vous vous êtes inscrit à notre newsletter.

Se désinscrire